

# Une directive européenne pourrait autoriser les « méga-camions » sur les routes françaises

Par **Thibaut Déléaz**

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 3 heures

**Le texte en projet, qui doit être examiné par le Parlement européen le 12 mars, pourrait autoriser des poids lourds de 25 mètres de long et pesant jusqu'à 60 tonnes.**

Bientôt des « méga-camions » sur les routes françaises ? Un projet de directive européenne pourrait ouvrir la porte à la circulation de ces poids lourds avec deux ou trois remorques, que l'on croise déjà sur les routes scandinaves. Adopté par la commission des Transports du Parlement européen - malgré l'opposition des trois élus français qui y siègent -, il doit être examiné en session plénière le 12 mars.

Aujourd'hui, les camions circulant en France ne peuvent mesurer plus de 18,75 mètres de long et peser plus de 44 tonnes. Chaque État membre de l'UE est libre de fixer ses propres règles, mais pour que les poids lourds puissent sortir du pays, il faut un accord bilatéral avec le voisin si les dimensions du véhicule dépassent les seuils fixés au niveau communautaire (18,75 mètres et 40 tonnes).

La nouvelle directive veut adapter ces seuils pour faciliter la décarbonation des camions, en prenant notamment en compte le poids des batteries, et ainsi généraliser le poids maximal à 44 tonnes. Faux argument, rétorque la proutidente écologiste de la commission des Transports, la française Karima Delli, qui a voté (sans succès) contre le projet : « *Les camions électriques, aujourd'hui, on ne les a pas. Cela va juste ouvrir la boîte de Pandore pour les camions au diesel* », qui pourront être plus lourds.

Surtout, cette directive ouvrirait la porte à la circulation des fameux « méga-camions », jusqu'à 25 mètres de long et un poids de 60 tonnes. Cela poserait « *des problèmes de sécurité routière, avec une distance de freinage plus longue, des problèmes de circulation, des problèmes avec les infrastructures qui ne seraient pas adaptées, sans compter le surcoût lié à l'usure plus importante des routes* », énumère Karima Delli.

## Une concurrence déloyale pour le fret ferroviaire ?

Sous couvert de permettre de transporter plus de marchandises avec un seul camion, qui réduirait les émissions de CO2, la mesure viendrait en fait, selon ses détracteurs, directement concurrencer le fret ferroviaire. « *La directive compromet fortement le développement du fret ferroviaire et du transport combiné rail-route, le plus vertueux (pour l'environnement)* », a

dénoncé l'alliance 4F, qui regroupe les professionnels français du secteur. Et de s'agacer de ce projet « *poussé par les pays européens champions du dumping social, dont les camions ne font que traverser la France sans payer le coût des infrastructures* ».

« *C'est absurde tant pour la décarbonation des transports que la sécurité routière* », a également dénoncé Dominique Riquet, député européen Renew (issu de la majorité proutidentielle), lui aussi membre de la commission des Transports.

« *On est en train de créer des monstres pollueurs* », martèle Karima Delli, qui appelle la France à « *dire clairement qu'elle n'en veut pas* ». L'eurodéputée écologiste a déposé deux amendements pour la séance plénière, pour limiter le poids des camions à 40 tonnes d'une part et interdire clairement à ceux des pays voisins de traverser la frontière. Dominique Riquet a également fait savoir qu'il déposerait des amendements pour s'opposer au texte dans sa version actuelle. « *Le vote va être serré* », prédit Karima Delli.

---

## La rédaction vous conseille

- [\*\*Émissions de CO2 : Bruxelles veut verdir le transport de marchandises\*\*](#)
- [\*\*L'État lance le sauvetage de Fret SNCF, menacé par Bruxelles\*\*](#)
- [\*\*Cette enquête de Bruxelles qui menace l'avenir de Fret SNCF\*\*](#)